

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

CCAS DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 18/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 17h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence par délégation de Monsieur CLASQUIN Philippe, Conseiller Municipal en charge du CCAS.

Etaient présents : - M. CLASQUIN Philippe – Mme DAMAS Dominique - Mme. GODOT Viviane - Mme. HANRIOT Patricia - Mme. LEROY Christiane - Mme. LUCHS Amandine – M. URBAIN Xavier.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - M. ROESS Emilien - Mme. SAINT-POL Pascale - Mme. SCHELLENBERG Sylvie.

Absents non excusés : Monsieur LABAT Jean-Yves.

Procurations :

- Mme. BENEDIC Isabelle a donné procuration à Mme. LUCHS Amandine , Membre du CCAS.
- M. END Jérôme a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe, Membres du CCAS.

Secrétaire de séance : Mme. LUCHS Amandine

N° : CCASDEL2404003

Objet : Adoption du Budget Primitif 2024 du CCAS de Vic-sur-Seille

Rapporteur : Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal en charge CCAS.

Vu la délibération n°CCASDEL2304002 du 28-3-2024 portant adoption du compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Vic-sur-Seille,

Vu l'excédent de résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Vic-sur-Seille ;

Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal en charge CCAS présente le Budget Primitif 2024, établi par Monsieur le Président, Jérôme END, et rappelle que le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Le vote a lieu par chapitre ; sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Fonctionnement	9 579,90 €	9 579,90 €

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après
des présents :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2024 du CCAS
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres

- **ADOPTENT** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 9 579,90 €
 - Recettes : 9 579,90 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

Le Président : Jérôme END



POUR : 9

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0